

Les programmes offerts aux détenus au cours des 25 dernières années

Au début des années 1970, lorsque j'ai commencé à travailler à ce qu'on appelait alors le Service national de libération conditionnelle, le rôle d'un agent de liberté conditionnelle différait considérablement de ce qu'il est aujourd'hui. Ce Service était centralisé à Ottawa; les bureaux sectoriels envoyaient leurs rapports à Ottawa par la poste et la préparation des cas était effectuée en grande partie par des analystes d'Ottawa. Certaines audiences étaient tenues dans les établissements, mais par des commissaires itinérants aidés par des agents de liberté conditionnelle du secteur.

Les évaluations en vue d'une mise en liberté sous condition portaient principalement sur l'adaptation au milieu carcéral, les progrès accomplis par le détenu pendant son incarcération et le degré de soutien dont il pourrait bénéficier dans sa collectivité d'origine. On estimait qu'il était nécessaire d'avoir un travail, de suivre des cours ou d'apprendre un métier, de sorte que les programmes offerts dans les établissements étaient concentrés dans ces secteurs. Certains problèmes, comme la toxicomanie, étaient laissés à des groupes communautaires tels que les Alcooliques Anonymes.

Cependant, dans les années 1990, d'autres programmes plus variés ont commencé à susciter de l'intérêt. Les programmes de base sont maintenant axés sur des facteurs tels que les compétences psychosociales, la toxicomanie, la violence familiale et la violence sexuelle.

Cet article consiste en un examen rétrospectif des changements apportés au chapitre des programmes, du point de vue d'un cadre supérieur du Service correctionnel du Canada dont le but était d'illustrer les forces en jeu ainsi que les résultats de cette évolution.

Emploi des détenus

En 1973, l'établissement de Springhill a conclu une entente avec Les Papiers Scott Ltée pour offrir un cours de quatre mois sur l'exploitation forestière. Ce programme a été exécuté à l'établissement et dans un chantier forestier des environs. Dans la deuxième phase du programme, les détenus ont passé six mois, en semi-liberté, dans un centre résidentiel communautaire géré par Les Papiers Scott.

Ce programme d'emploi et de formation a permis aux détenus d'acquérir des compétences et des habitudes de travail. Il leur a aussi permis de quitter l'établissement avec de l'argent, ce qui a facilité leur réintégration dans la collectivité.

Ce programme innovateur a été considéré comme un outil de réadaptation efficace. Il est intéressant de noter que nous sommes en train de mesurer l'acquisition des compétences et les liens entre cette acquisition et l'employabilité dans le cadre d'un projet pilote du Service.

Changements organisationnels

En 1978, le Service canadien des pénitenciers a fusionné avec le Service national de libération

conditionnelle et de cette fusion est né le Service correctionnel du Canada. À la suite de cette fusion et de la consolidation des ressources, l'Administration régionale de l'Atlantique a commencé, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, à mettre à l'essai de nouveaux programmes dans les établissements et dans la collectivité.

Bon nombre de ces programmes, qui avaient alors un caractère expérimental, ont évolué et sont aujourd'hui des programmes de base qui ont trait, notamment, à la maîtrise de la colère, à la toxicomanie et à la délinquance sexuelle. C'est aussi à cette époque que les premiers programmes d'alphabétisation ont été conçus; ces programmes sont à l'origine des programmes d'éducation offerts actuellement aux détenus.

La région de l'Atlantique a aussi participé au programme pilote de développement des aptitudes cognitives vers le milieu des années 1980. Ce programme est devenu l'un des programmes vedettes du Service, un programme très en demande, souvent prérequis pour l'inscription à d'autres programmes de base.

Ce projet pilote a représenté un tournant pour le Service dans le domaine de l'exécution des programmes. Avant sa mise en œuvre, nous avions recours à des entrepreneurs pour l'exécution des programmes. Cependant, grâce à ce projet pilote, nous avons réalisé que nos employés pouvaient accomplir le même travail s'ils recevaient une formation appropriée. Comme ce programme s'est avéré efficace pour réduire la récidive, nous avons pu obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre d'autres programmes.

En ce qui concerne les programmes communautaires, le Programme pour toxicomanes de la région de l'Atlantique a été établi en 1988, avec l'aide de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick. Ce programme «transférable», pouvant être exécuté par les agents de liberté conditionnelle, est l'ancêtre de deux programmes nationaux actuels, le Programme prélibératoire pour toxicomanes et le programme Choix.

Le programme communautaire pour les toxicomanes a aussi ouvert la voie aux programmes de développement des aptitudes cognitives, de maîtrise de la colère et de lutte contre la violence familiale ainsi qu'au programme pour les délinquants sexuels de la région de l'Atlantique.

Où en sommes-nous?

Le processus d'évaluation initiale est devenu un instrument efficace qui permet une évaluation approfondie des détenus et des facteurs criminogènes et qui est aussi utilisé pour la gestion des détenus. Les outils d'évaluation actuels nous permettent de déterminer avec précision le genre d'aide dont chaque détenu a besoin -un contraste frappant avec les évaluations antérieures, qui se limitaient à une généralisation de l'ampleur des besoins dans des domaines comme la toxicomanie, le traitement des délinquants sexuels et les aptitudes sociales de base.

Les plans correctionnels nous permettent aussi de nous concentrer sur les programmes dont chaque

détenu a besoin (et de décider quand et où ces programmes doivent être exécutés), ce qui permet une gestion plus efficace et plus sélective des cas et des ressources limitées dont nous disposons.

Dans la région de l'Atlantique, le classement des détenus et l'application de l'Échelle de classement par niveau de sécurité commencent à porter fruit. Par exemple, à l'établissement Westmorland, aucun détenu ne s'est évadé entre novembre 1994 et mars 1996, parce que les employés ont été sensibilisés à l'importance des mesures destinées à réduire le risque, c'est-à-dire la participation à des programmes appropriés aux besoins, une gestion efficace des cas et le placement dans un milieu de travail qui offre un soutien. Des changements positifs de ce genre commencent à s'opérer dans les services correctionnels communautaires.

Les efforts déployés au chapitre des programmes dans les établissements et la collectivité permettent aussi une utilisation maximale des ressources. Par exemple, des détenus bénéficient de permissions de sortir avec escorte pour participer à des programmes offerts dans la collectivité. Des bénévoles ayant reçu une formation exécutent des programmes d'intégration communautaire, tant dans des établissements que dans des centres résidentiels communautaires. D'autres types de partenariat ont contribué de façon importante à l'exécution de programmes efficaces pour les détenus et les libérés conditionnels.

Des efforts concertés permettent aussi d'offrir des programmes aux détenus francophones. Certains d'entre eux ont été transférés dans des établissements qui offrent des programmes en français. D'autres détenus francophones ont tiré profit de programmes pour toxicomanes offerts en français dans un hôpital provincial du Nouveau-Brunswick.

Collaboration

Grâce à diverses formes de collaboration, la région de l'Atlantique a réussi à éliminer bon nombre des obstacles qui nous ont empêchés jusqu'ici de répondre pleinement aux besoins des délinquants.

Par exemple, le Service correctionnel du Canada est représenté au sein du conseil communautaire de Miramichi, qui compte 22 représentants du secteur. Les membres de ce conseil s'efforcent d'apporter une aide à la collectivité en cherchant à répondre aux besoins des délinquants.

D'autres projets ont été entrepris conjointement par les autorités fédérales et provinciales dans les domaines de l'évaluation du risque et à des besoins et de la prévention de la rechute.

Le Service a signé un protocole d'entente de trois ans avec les services de santé et les services communautaires de l'Île-du-Prince-Édouard en vue de la prestation de services à des délinquants sexuels et à des auteurs de violence familiale.

Des démarches ont aussi été entreprises en vue d'ouvrir un centre résidentiel communautaire pour les délinquants de l'Île-du-Prince-Édouard, qui serait géré par les deux gouvernements.

Enfin, le Service collabore avec les Services de probation du Nouveau-Brunswick, Développement des ressources humaines Canada et la Société John Howard pour apporter une aide aux personnes défavorisées de Saint-John (N.-B.). Ces efforts collectifs permettent souvent de tirer le meilleur parti des ressources disponibles.

Regard vers l'avenir

Dans le cadre de mes nouvelles fonctions de conseiller spécial du sous-commissaire (région de l'Atlantique), je m'efforcerai d'harmoniser les programmes offerts dans les établissements et dans la collectivité.

Les quatre provinces de l'Atlantique ont indiqué qu'elles étaient disposées à collaborer davantage pour assurer une prestation plus efficace des services. Nous croyons que cette coopération et les projets mentionnés précédemment constituent une base solide sur laquelle nous pouvons construire.

Nous travaillerons aussi très étroitement avec la Commission nationale des libérations conditionnelles pour mieux faire connaître à ses membres les programmes communautaires conçus pour gérer et réduire le risque. Ces programmes peuvent représenter des solutions de rechange viables aux traitements en milieu carcéral.

Je tiens à mentionner un groupe d'entraide pour les délinquants sexuels mis sur pied à l'établissement Westmorland en 1995, qui montre bien à quel point nous avons progressé dans ce domaine et la direction que nous entendons suivre dans l'avenir. Les détenus qui se sont joints à ce groupe d'entraide ont fait des progrès remarquables; ils ont pris conscience de leurs problèmes, ils tentent de trouver des moyens de s'adapter à leur vie en milieu carcéral et de comprendre les motifs de leur peine d'emprisonnement. Ils prévoient déjà, au-delà des programmes, le moment où ils pourront réintégrer la société.

Ce groupe a aussi aidé des délinquants sexuels nouvellement admis à se faire accepter dans l'établissement et à s'accepter les uns les autres. Il a aussi aidé certains détenus qui niaient leurs problèmes à s'y attaquer.

Un groupe d'entraide formé de délinquants sexuels qui se réunissent au vu et au su de tous dans un établissement à sécurité minimale, sans crainte de représailles! Nous avons vraiment fait beaucoup de chemin.

(1) 1045, rue Principale, unité 102, Moncton (N.B.) E1C 1H1